

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix – Travail – Patrie
 =====
 MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
 SECONDAIRES
 =====
 SECRETARIAT GENERAL
 =====
 DIRECTION DES RESSOURCES
 FINANCIERES ET MATERIELLES
 =====
 SOUS DIRECTION DU BUDGET
 =====
 SERVICE DES MARCHES PUBLICS
 =====
 BUREAU DES APPELS D'OFFRES
 =====

REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace – Work – Fatherland
 =====
 MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION
 =====
 SECRETARIAT GENERAL
 =====
 DEPARTMENT OF FINANCIAL
 AND MATERIAL RESOURCES
 =====
 SUB DEPARTMENT OF BUDGET
 =====
 SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS
 =====
 TENDER OFFICE
 =====

DECISION N° 343/23/D/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/DEG DU 08 JUIN 2023
 Portant attribution de deux (02) Lettres-Commandes au Ministère des Enseignements Secondaires

Madame le Ministre des Enseignements Secondaires

- Vu La loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat du Cameroun et des autres entités ;
- Vu La loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023 ;
- Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Vu le décret n°22018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu Le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 portant réaménagement du gouvernement ;
- Vu Le décret n°2019/001 du 04 Janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- La circulaire n°0000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;
- Vu la proposition d'attribution N° 007Bis/MINESEC/CIPM/2023 du 24 Mai 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère des Enseignements Secondaires.

DECIDE

Article 1^{er} : L'entreprise ci-après désignée, est attributaire de deux (02) Lettres-Commandes relatives à l'Appel d'Offres Ouvert N°10/AONO/MINESEC/CIPM/2023 du 27 Février 2023, l'équipement des ateliers de menuiserie de certains établissements d'Enseignement Secondaire Technique en deux (02) lots de la manière suivante :

N°AO	LOTS	OBJETS	ATTRIBUTAIRE	IMPUTATIONS	MONTANT TTC FGFA	DELAI (Jours)
10	01	Equipement de l'Atelier de menuiserie du Lycée Technique Bilingue de MBANDJOCK	WORLD WIDE COM SARL	57-25-112-01-571105-524411	13 546 800	120
	02	Equipement de l'Atelier de menuiserie du Lycée Technique de YOKADOUMA		57-25-112-01-571238-524411	13 546 800	120

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Lyona Lyonga, Ph.D
 Le Ministre
 The Minister
 MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES
 MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION

- AMPLIATIONS :**
- MINMAP;
 - ARMP/JDM ;
 - Président CIPM ;
 - Intéressés ;
 - Chrono/Archives.